



**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 8 avril 2016**

N° 020 D 08.04.2016

Le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 8 avril 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

5.9 Demande de remise gracieuse

Considérant que l'université Grenoble Alpes a été destinataire d'une demande de remise gracieuse adressée par Mme Anne-Laure PEGAZ, assistante sociale de l'établissement pour le compte d'un agent de l'université.

Considérant qu'une somme de 108.20 € est demandée par l'université Grenoble Alpes ; que cette somme correspond au solde restant dû à la suite d'un trop-perçu de salaire

Considérant que l'agent après avoir épuisé ses droits à congé de maladie est en attente d'un recours devant le comité médical supérieur (suite à refus de CLM) ; que dans cette attente, il est maintenu en demi-traitement et ne peut pas subvenir convenablement à ses besoins.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration d'accorder à l'agent une remise gracieuse totale à hauteur de 108.20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés la proposition de remise gracieuse.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 19
Membres représentés : 10
Nombre de votants : 29
Voix pour : 29

Publié le : 28/04/16

Transmis au Rectorat le : 28/04/16

Fait à St -Martin -d'Hères, le 13 avril 2016

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services,
Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services
Joris Benelle
Joris BENELLE